

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION
10 FÉVRIER 2023**



Vous avez choisi d'inscrire votre enfant à Montez-Souris et nous vous en remercions.

Nous vous invitons à lire très attentivement ce document et à le compléter entièrement afin que nous puissions étudier votre demande au plus tôt. Le dossier est à renvoyer à : Association Cap Alter 13 rue des Granges Galand 37550 Saint Avertin ou à nous transmettre par mail à ecolemontezsouris@gmail.com .

FICHE PRE INSCRIPTION :

Année scolaire :

INSCRIPTION SOUHAITÉE EN AMBIANCE (entourez) : 2 –7 ans



Nom:

Prénom:

Association Cap Alter / association loi 1901 à but non lucratif
13 rue des Granges Galand 37550 Saint Avertin / www.montezsouris.fr
Contact : ecolemontezsouris@gmail.com / tel : 02.34.53.64.83

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION
10 FÉVRIER 2023**

La procédure d'inscription:

- 1) Envoi de la fiche de pré-inscription.
- 2) Rendez-vous avec la famille et l'équipe pédagogique.
- 3) Immersion en classe pour les nouveaux inscrits suivant les modalités décidées lors du rendez-vous avec la famille.
- 4) Envoi du dossier d'inscription et des pièces justificatives.
- 5) Confirmation de l'inscription par mail ou téléphone après validation du dossier.
- 6) Admission en période d'essai (2 semaines renouvelables une fois).
- 7) Admission définitive (automatique à l'issue de la période d'essai favorable).

L'enfant :

Nom Prénom

Né(e) le à

Département :

Nationalité.....

Sexe : Garçon Fille

Temps complet Mi temps Accueil ponctuel Régulier

Plage de présence souhaitée (accueil ponctuel): ½ journée 1 jour

Lieux actuels de vie de l'enfant (domicile des parents, école, crèche, assistante maternelle, etc.) :
.....

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION
10 FÉVRIER 2023**

Parents ou Représentants Légaux :

Nom de la mère Prénom

Adresse:.....

.....

.....

Tél :.....Courriel.....

Profession : Tél prof.

Nom de l'entreprise :.....

Lieu de travail :

Nom du père Prénom

Adresse (si différente) :

.....

.....

Tél :.....Courriel.....

Profession : Tél prof.

Nom de l'entreprise :.....

Lieu de travail :

Nom du représentant légal (si différent) Prénom

Adresse:.....

.....

.....

Tél :.....Courriel.....

Profession : Tél prof.

Nom de l'entreprise :.....

Lieu de travail :

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION
10 FÉVRIER 2023**

Situation familiale :

mariés pacsés concubinage séparés divorcés célibataire

Si séparés ou divorcés : qui a la garde de l'enfant en semaine ? mère père autre :

.....
.....

Prénoms et âges des autres enfants de la famille :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Périscolaire :

Besoins de garderie après l'école de 16h30 - 18h :

- Ponctuel (1 jour semaine maximum facturé à la journée selon charte financière)
- Fréquent (facturation au mois selon charte financière)

Jours demandés : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Informations complémentaires :
.....

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION
10 FÉVRIER 2023**

Historique de scolarisation (pour les nouveaux arrivants):

Établissements précédents	Classe	année

Si instruction en famille, merci de le préciser :.....

Remarques :

.....
.....
.....
.....
.....

Points positifs et négatifs sur ce parcours scolaire?

.....
.....
.....
.....
.....

Votre enfant a-t-il déjà suivi une scolarité dans une école Montessori ? Oui Non

Si oui, nom de l'école, année(s) de scolarisation et retour d'expérience :

.....
.....
.....
.....

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION
10 FÉVRIER 2023**

Prises en charges thérapeutiques / éducatives (pour les nouveaux arrivants):

Prise en charge	Nom du professionnel	Numéro de téléphone	Lieu	Fréquence

Seriez-vous d'accord pour fournir comptes-rendus et bilans ?

Enfant porteur de handicap : Oui Non

 Si oui, type de handicap :

Reconnaissance par la MDPH : Oui Non

Si oui, Notification de la MDPH :

Enfant actuellement scolarisé avec une AESH : Oui Non

Si oui, rôles de l'AESH :

Rencontre des difficultés (enfant porteur de handicap ou non) d'apprentissage et / ou de comportement :

.....
.....
.....
.....

Remarques, souhaits, inquiétudes :

.....
.....
.....
.....

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION
10 FÉVRIER 2023**

Vie de l'école :

Montez-souris est une école alternative associative qui nécessite un fort investissement de la part des familles pour son bon fonctionnement et sa pérennité.

Collation du matin :

Je m'engage à fournir une collation pour tous les enfants de l'école selon le planning établi

Repas du midi :

Mon enfant prendra son repas sur place Oui Non

(repas fourni par la famille, pas de possibilités de chauffer les repas à l'école)

Ménage :

Je m'engage à participer à l'entretien des locaux plusieurs fois par an selon un planning établi :

Oui Non, je choisis de payer une contribution (voir charte financière)

Animation d'ateliers :

Je peux organiser ponctuellement un atelier auprès des enfants, en collaboration avec les éducateurs (loisirs créatifs, ateliers sciences, présentation de son métier, yoga, sport)

Oui Non

Participation aux manifestations :

Portes ouvertes, organisation de vide grenier, vente de chocolats....

Oui Non

Association Cap Alter / association loi 1901 à but non lucratif
13 rue des Granges Galand 37550 Saint Avertin / www.montezsouris.fr
Contact : ecolemontezsouris@gmail.com / tel : 02.34.53.64.83

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION
10 FÉVRIER 2023**

Motivations (pour les nouveaux arrivants):

Quelles motivations vous poussent à inscrire votre enfant à l'école Montez-Souris ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qu'attendez-vous de la présence de votre enfant dans notre établissement ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

De quelle(s) façons pourriez-vous participer à la vie de l'école (animation d'atelier, participation aux manifestations, aux sorties scolaires, implication au sein du Conseil d'Administration)?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION
10 FÉVRIER 2023**

Quelles passions animent votre enfant actuellement ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autres informations que vous jugez utiles :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

*Je soussigné M/Mme.....
responsable de l'enfant, confirme
mon souhait d'inscrire/réinscrire mon enfant et atteste avoir pris connaissance des
règlements intérieur et financier, ainsi que des chartes de l'école et des enfants.*

Fait à le

Association Cap Alter / association loi 1901 à but non lucratif
13 rue des Granges Galand 37550 Saint Avertin / www.montezsouris.fr
Contact : ecolemontezsouris@gmail.com / tel : 02.34.53.64.83

**DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION
10 FÉVRIER 2023**

Charte Financière 2023/2024 :

1) Adhésion à l'association Cap'Alter : L'adhésion est de 15€ par an et par famille. Elle permet à l'enfant et à sa famille de bénéficier des services de l'association et d'être couverts par l'assurance de l'association au sein de l'établissement.

2) Frais d'inscription et ré-inscription : Les frais d'inscription sont de 170€ par enfant (90€ en cas de ré-inscription). Ils sont à régler par virement au moment de l'inscription. Ce montant couvre la réception des familles (visites, entretiens) , le traitement du dossier d'inscription, la création du dossier enfant sur tous les supports administratifs. Les frais d'inscription restent acquis par l'association en cas de désistement.

3) Frais de scolarité : Le montant des frais annuels de scolarité est de 3500€. Les frais de scolarité permettent de couvrir les charges fixes de l'école, charges de personnel, loyer et charges, matériel pédagogique, mobilier, fournitures scolaires, consommables, électricité, assurances, taxes... L'école Montez Souris est un établissement privé hors contrat et ne reçoit aucune aide de l'Etat, ni d'organismes publics ou privés.

Modalités de paiement des frais de scolarité:

Je choisis de régler la scolarité (entourez votre réponse) :

En 1 fois (règlement en Août 2023) : 3500€

En 2 fois (règlements en Août 2023 et Janvier 2024) : 1750€ par règlement

En 10 fois (règlements mensuels de Août 2023 à Mai 2024 inclus) : 350€ par règlement

Les règlements doivent être réalisés par virement au plus tard le 5 du mois.

4) Caution : Un chèque de caution correspondant à 1 mois de frais de scolarité sera demandé avec le dossier d'inscription pour chaque enfant. Ce chèque marque l'engagement des familles et reste acquis par l'association en cas de désistement. Ce chèque pourra aussi être encaissé en cas de départ anticipé avec un préavis partiellement respecté et viendra en déduction des sommes dues. (Voir paragraphe départ anticipé).

5) Réduction famille/mi temps: Pour les fratries ou pour les mi-temps, les frais de scolarité sont de 3300€ par an pour le 2ème enfant et plus.

DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER POUR ASSURER L'INSCRIPTION 10 FÉVRIER 2023

6) Frais en cas d'accueil ponctuel: Dans le cadre d'un accueil ponctuel régulier d'un enfant en IEF, les frais d'accueil sont calculés sur la base des frais de scolarité classique, ramenés à la période de présence.

Modalité de paiement pour un accueil d' ½ journée par semaine:

En 10 fois (règlements mensuels de Août 2023 à Mai 2024 inclus) : 50€ par règlement

Modalité de paiement pour un accueil d' 1 journée par semaine:

En 10 fois (règlements mensuels de Août 2023 à Mai 2024 inclus) : 85€ par règlement

7) Impayés : Suite aux relances, en cas d'absence de règlement le premier du mois suivant la date d'échéance, l'école se réserve le droit de ne plus assurer l'accueil de l'enfant. Les frais de scolarité restent dus.

8) Départ anticipé : Nous vous rappelons que toute année scolaire commencée est due.

Par exception, seront recevables et étudiés les cas de force majeure. Dans ce cas, vous devrez adresser à l'association Cap' Alter un courrier recommandé avec tous les justificatifs prouvant les raisons avancées (perte d'emploi, mutation professionnelle, etc). Un préavis de trois mois sera appliqué afin de permettre à l'école de trouver un autre enfant pour remplacer l'enfant partant. Quelque soit l'issue, les frais de scolarité pendant ces trois mois restent dus. Si les raisons invoquées sont acceptées, la famille pourra se désengager pour les frais de scolarité restants au-delà du délai de trois mois à compter de la réception par l'école de courrier recommandé avec accusé réception, dans le cas contraire, la totalité de la scolarité reste due.

9) Fermeture de l'école : Les frais de scolarité restent dus par les familles en cas de fermeture de l'école sur décision des pouvoirs publics (pandémie...). Il sera alors proposé par l'équipe éducative de dispenser un enseignement à distance.

10) Inscription en cours d'année: Les frais de scolarité sont au prorata du temps restant, et les modalités d'accueil sont identiques à une inscription pour une année complète.

11.) Garderie du soir : Une garderie payante est proposée le soir de 16h30 à 18h le lundi, mardi, jeudi, vendredi (hors vacances scolaires).

La garderie utilisée de manière régulière sera facturée 70€ par mois (soit 4,8€ par jour de garderie sur une base de 36 semaines d'école de 4 jours par semaine, lissées sur 10 mois).

En cas de besoin ponctuel, la garderie sera facturée 8€/jour.

Les enfants n'ayant pas été récupérés par une personne autorisée à 16h45 iront directement en garderie et celle-ci sera facturée à la famille au tarif de la garderie ponctuelle.

12.) Ménage: Afin d'alléger les frais de scolarité, le ménage est assumé conjointement par les familles et l'équipe pédagogique. A défaut, une contribution financière de 350€/ an est facturée.

Date et signature précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé-Bon pour accord »